

Règlement

« Le Semi-Marathon de Brière »

Est organisé par l'ESCO 44 ST ANDRÉ DES EAUX

Article 1

La 23^{ème} édition du Semi-Marathon de Brière est organisée le dimanche 19 Mars 2017 et comprend le Semi-Marathon mesuré FFA, le relais SOBHI-SPORT en duo (2x10,5 kms), la course populaire de 8 kms, la marche nordique. Le relais est possible, hommes, femmes ou mixte.

Article 2

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de junior pour le semi-marathon et de cadet pour le 8 kms. Tout athlète **licencié FFA et Triathlon** doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les **autres coureurs** devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pieds en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course. **Ce certificat est conservé par l'organisation** (pas de photocopie possible sur place). Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les galopades sont réservées aux classes de : **CP, CE1/CE2, CM1/CM2, 5/6, 4/3 ème**

Article 3

Tout accompagnateur, à pieds, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours.

Article 4

Une assistance médicale sera assurée par une association de premier secours agréée par le ministère de l'intérieur.

Article 5

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6

Le chronométrage sera effectué avec un système à puces intégré au dossard (jetable) qui sera initialisée au moment du départ. Le dossard sera épinglé sur **l'avant** du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT). Temps limité au 1^{er} tour du Semi et Relais à 1h15*. (*l'organisation se réserve le droit de stopper l'athlète à la fin du 1^{er} tour, le cas échéant, celui-ci finira sa course sous son entière responsabilité)

Article 7

Le droit d'inscription jusqu'au lundi au soir avant l'épreuve, est de :

Pour le semi-marathon : limité à **2200** inscrits (dossiers complets)

Licenciés FFA et Triathlon : 13€

Non licenciés : 15€

Pas d'inscription possible sur place le dimanche

Pour le Relais SOBHI-SPORT :

Pour le duo : 19€

Pour le 8 kms (course populaire) :

Licenciés FFA et Triathlon : 8€

Non licenciés : 10€

(Frais bancaires si inscription en ligne à la charge du coureur)

A partir du Mardi avant l'évènement et sur place, +2€ pour toute inscription (pas d'inscription sur place pour le Semi) « Remboursement de l'inscription, pour raison médicale uniquement, jusqu'à la veille de la course 18h00, les remboursements seront traités après l'évènement sur présentation d'un certificat médical »

Article 8 Retrait des dossards et inscriptions (sur présentation de la carte d'identité ou licence) :

Vendredi 17 Mars de 10 h à 19 h chez **SOBHI-SPORT, 9 Quai Henri Barbusse NANTES Tél :02.40.35.52.13/06.29.05.15.28**

Samedi 18 Mars de 14 h à 18 h, pendant les Galopades **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX**

Dimanche 19 Mars de 8 h 15 à 9 h 45 dernier délai **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX (7kms et relais)**

Article 9

Horaires de départ des courses :

10 h 00 pour le 8 kms

10 h 15 pour le 21.1 kms et le relais SOBHI-SPORT

Impression de votre diplôme sur www.escostandre.fr
A partir du 23 mars 2016

Article 10

Un classement unique par catégorie sera affiché. Pas de classement pour les galopades et la marche nordique.

Les résultats seront disponibles sur le site de www.courses44.fr et www.escostandre.fr

Article 11 Récompenses

21.1 kms Une prime aux records battus : (nouveau circuit depuis 2011)

200€ homme

1h06mn14s

200€ femme

1h22mn51s

Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes des catégories juniors à vétérans 5 (pas de cumul de récompenses)

+ Primes aux 3 premiers hommes et femmes du Scratch

Hommes et femmes **1^{er} 150€**

2^{ème} 100€

3^{ème} 50€

Cadeau finisher à chaque arrivant.

8 kms : Uniquement Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes.

Galopades : lot à tous les participants

Relais SOBHI-SPORT : Une récompense à chaque premier duo + Challenge

Présence d'une cellule antidopage

Officiel FFA

Avec **Jean Paul MEHAT**

Délégué fédéral